

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-237 rév. 11**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**MAYOLLE VIDEO**  
**16 rue des trois Bourdons**  
**59710 ENNEVELIN**

**SIREN : 488905936**satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012***fulfils the requirements of the standard :*et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

*A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.*pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :***ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :***3-237 rév. 11**et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*Date de prise d'effet / *Granting date* : **20/12/2021**Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/09/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -  
Métrologie Légale,  
*Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,*

**Hélène GIBIERGE***Validé par Hélène GIBIERGE le 20/12/2021*

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-237 Rév. 10.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-237 Rév. 10.*Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

### N° 3-237 rév. 11

Organisme d'inspection accrédité :

**MAYOLLE VIDEO**
**16 rue des trois Bourdons  
59710 ENNEVELIN**

#### PORTEE D'ACCREDITATION

#### N° 12 - ENVIRONNEMENT

Phase, type et objet des inspections	Référentiels
<b>12.1 - Eau</b>	
12.1.1 - Contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs #  <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) Contrôle du compactage des tranchées</li> <li>➤ b) Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle</li> <li>➤ c) Contrôle de l'étanchéité des canalisations et des ouvrages</li> </ul>	Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5  Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fascicule 70 du CCTG - Ouvrages d'assainissement</li> <li>- Fascicule 71 du CCTG - Fourniture et pose de conduites d'adduction et de distribution d'eau</li> <li>- NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement</li> </ul> Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé

<p>12.1.3 - Contrôles des réseaux d'assainissement neufs autres que les contrôles de réception</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ a) Contrôle du compactage des tranchées</li><li>➤ b) Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle</li><li>➤ c) Contrôle de l'étanchéité des canalisations et des ouvrages</li></ul>	<p>Exigences spécifiques du client définies dans l'accord contractuel</p> <p>Méthodes d'inspection internes s'appuyant sur l'état de l'art (normes applicables, guide technique pour le contrôle des réseaux neufs) et adaptées aux exigences clients</p>
--	---

Accréditation Non Valide

## Section Inspection

## Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
Agence de BAPAUME	79 rue du Faubourg de Péronne 62450 BAPAUME	03 66 12 00 05

Date de prise d'effet : **20/12/2021**Le Responsable d'Accréditation Pilote  
*The Pilot Accreditation Manager*

Validée par D. PORTIER le 10/12/2021

**Damien PORTIER**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-237 Rév. 10.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr